REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 04 novembre 2019 à 20 heures 30

Convocation du 26 octobre 2019

<u>Etaient présents</u>: Mme Luce ADAM, M. Joseph BEILLOUIN, M. Bernard BOUTIN, Mme Denise DARTEIL, M. William GéRAUD, M. Michaël LOUVET, M. Marc MARTIN, M. Fabien MENARD, Mme Sophie MéTAYER, M. Frédéric MOREAUX, M. Fabien NEAU, M. Marc OGEREAU, M. Nicolas OGEREAU, Mme Maryse PLENEL, M. Dimitri RABOUIN, Mme Françoise SILVESTRE DE SACY.

<u>Excusés</u>: Agnès CHALUMEAU (pouvoir à Marc OGEREAU), Jean-Paul JUSTEAU, Christelle LOUVIOT (pouvoir à Maryse PLENEL), Mickaël MORINIERE (pouvoir à Fabien NEAU), Noël ROBICHON (pouvoir à Nicolas OGEREAU)

Absents: François CORDIER, Sylvie GALHAUT, Sandrine HUBLAIN

<u>A noter ci-dessous le nom, prénom et l'heure d'arrivée pour les élus qui arrivent après 20 heures 30</u> : Fabien MENARD arrivé à 20h48

Secrétaire de séance :Bernard BOUTIN

A rajouter à l'ordre du jour :

Délibération mise à disposition d'un adjoint administratif auprès de la mairie de Gennes-Val-de-Loire.

Délibération tarifs location pour l'année 2020 des salles des loisirs de Tuffalun

Madame le Maire propose au conseil municipal de maintenir les tarifs de locations des salles de loisirs de Tuffalun de l'année 2019, pour l'année 2020, comme ci-dessous :

Capacité	Lieu	Week-end		Mariage/ Réveillon		1 Jour (Hors Week-end)*	
		Commu	Hors	Comm	Hors	Comm	Hors
		ne	commune	une	commune	une	commune
Debout : 200 personnes Assis : 130 personnes <u>sans vaisselle</u>	Rue Besnardière Ambillou-Château	330€	410€	380 €	470€	120€	215€
Debout : 100 personnes Assis : 80 personnes <u>50 couverts compris</u>	Rue Dumnacus Louerre	200€	290€	230€	330€	70€	155€
Debout: 80 personnes Assis: 60 personnes 70 couverts compris	Rue Principale Noyant-la-Plaine	150€	210€	170€	240€	55€	115€

Tarifs spécifiques réunions ou vin d'honneur

0		REUNION ou VH		
Capacité	Lieu	Comm	Hors	
		une	Commune	
< 25 pers assises < 40 pers debout AVEC LE BAR	Rue Besnardière	40 €	50€	
< 130 pers assises < 200 pers debout	Ambillou-Château	70 €	100 €	
< 25 pers assises < 40 pers debout	Rue Dumnacus	30€	40	
< 80 pers assises < 100 pers debout	Louerre	50€	60 €	
< 60 pers assises < 80 pers debout	Rue Principale Noyant-la-Plaine	45 €	55€	

Gratuité des locations pour les associations dont le siège social est situé sur la commune de Tuffalun. Gratuité de la mise à disposition des familles de Tuffalun d'une salle lors des sépultures.

Week-end: les locations s'entendent du samedi matin à 9 heures au lundi matin à 9 heures.

<u>Mariage</u>: les locations s'entendent du vendredi à 12 heures au lundi matin à 9 heures et réservées uniquement à l'organisation d'un mariage (sur présentation d'un justificatif).

<u>Réveillon</u>: les locations s'entendent du jour (24 décembre ou 31 décembre) à 12 heures à jour + 2 (26 décembre ou 2 janvier) à 9 heures.

1 jour: (hors week-end): les locations s'entendent du lundi au samedi, du matin à 9 heures à jour +1 à 9 heures.

Location possible de verres : forfait de 10 € (sur demande).

La caution est de 800 € identique pour les trois salles des loisirs afin de responsabiliser les locataires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 19 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, approuve ou non les tarifs proposés ci-dessus

Délibération tarifs pour l'année 2020 des cartes de pêche

Pour mémoire, les tarifs des cartes de pêche, à compter du 1^{er} janvier 2019 étaient :

Pour les habitants de Tuffalun:

- . carte à l'année plan d'eau d'Ambillou-Château uniquement : 15.00 €/personne
- . carte à l'année plan d'eau de la Dronière à Louerre : 22.00 €/personne
- . carte à la journée : 4.00 €/personne pour les deux plans d'eau

Pour les habitants hors Tuffalun :

Pour les deux plans d'eau :

- . carte à l'année : 28.00 €/personne . carte à la journée : 6.00 €/personne
- . gratuité pour les enfants de 5 à 12 ans, accompagnés d'un adulte, 1 ligne autorisée.

La date d'ouverture de la pêche serait le samedi 02 mai 2020 et la date de fermeture de la pêche le dimanche 27 septembre 2020.

La commission pêche propose de maintenir pour l'année 2020, les tarifs ci-dessus, votés le 05 novembre 2018 et appliqués en 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide de fixer les tarifs des cartes de pêche à compter du 1^{er} janvier 2020 comme indiqué ci-dessus.

Le conseil propose en complément de cette délibération, de reprendre le règlement préfectoral. Il y a des difficultés à trouver des bénévoles pour vendre des cartes de pêche. Il est nécessaire de faire une réunion avec les bénévoles actuels : il n'y aura pas de lâchés de poissons s'il n'y a pas de cartes vendues.

Délibération pour l'année 2020 des droits de place

Madame le Maire propose de maintenir les tarifs de l'année 2019, pour l'année 2020, concernant les droits de place suivants :

- . pour chaque passage du camion Outiror ou Outillage Saint Etienne et tout autre demande : 25.00 €,
- . pour le camion pizza : 25.00 € par période de deux mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.

Délibération pour l'année 2020 des adhésions aux bibliothèques municipales d'Ambillou-Château et de Louerre

Madame le Maire propose de maintenir les tarifs appliqués depuis le 1^{er} janvier 2017, pour l'année 2020, concernant les adhésions aux bibliothèques municipales d'Ambillou-Château et de Louerre :

- . prix d'une carte : 8.00 € (famille)
- . 8.00 € par classe hors commune
- . gratuité pour les enfants et étudiants ainsi que pour les écoles de Tuffalun.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.

<u>Délibération tarifs pour l'année 2020 des locations des appartements communaux au-dessus de la mairie déléguée</u> de Louerre

Appartement locataire Monsieur Julien BEAUMONT.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le montant du loyer de l'appartement loué, au-dessus de la mairie déléguée de Louerre, doit être révisé à compter du 1^{er} janvier 2020, locataire Monsieur Julien BEAUMONT.

Le calcul s'effectue en fonction de l'indice du coût de référence des loyers du 2ème trimestre 2019.

364.61 € x 129,72/127,77= 370.17 € par mois hors charges.

Pour l'entretien mensuel de l'escalier commun, Madame le Maire propose de demander pour l'appartement loué, la somme de 15.67 €, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, émet un avis favorable ou non pour un loyer mensuel de 370.17 € et 15.67 € pour l'entretien de l'escalier commun, pour l'appartement loué, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Appartement restauré à louer à compter du 1^{er} décembre 2019

Madame le Maire informe le conseil municipal que les travaux de restauration de l'appartement (porte gauche) sont en cours d'achèvement et que l'appartement pourra être proposé à la location à compter du 1^{er} décembre 2019. Le loyer mensuel pourrait être fixé à 450.00 €, hors charges.

Pour l'entretien mensuel de l'escalier commun, Madame le Maire propose la somme de 15.67 €, à compter du 1^{er} décembre 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, émet un avis favorable pour un loyer mensuel de 450.00 € et 15.67 € pour l'entretien de l'escalier commun, à compter du 1^{er} décembre 2019.

Délibération création poste adjoint technique principal de 1ère classe et attribution IAT

Suite au départ depuis le 21 octobre 2019 d'un agent de maîtrise, aux services techniques de Tuffalun, il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à compter du 4 novembre 2019 pour le nouvel adjoint technique, durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

Pour l'indemnité administrative et de technicité, il conviendrait de lui attribuer une indemnité administrative et de technicité à hauteur de 30 € par mois.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, décide la création ou non, à compter du 04 novembre 2019, d'un poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe, pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures, et par 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, l'attribution de l'indemnité administrative et de technicité d'un montant de 30.00 €.

Délibération demande de subvention fonds FAFA pour éclairage du terrain de foot d'entraînement

Monsieur Nicolas OGEREAU Maire délégué de Noyant-La-Plaine explique au conseil municipal qu'il conviendrait de faire une demande de subvention auprès de la FAFA pour l'éclairage du terrain de foot d'entraînement. Une aide financière pourrait être perçue.

Coût des travaux réalisés par le SIEML : 43 650.13 € net de taxes

Fonds de concours à verser par la commune de Tuffalun au SIEML : 32 737.60 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, émet un avis favorable à la demande d'une subvention fonds FAFA pour l'éclairage du terrain de foot d'entraînement.

Mise à disposition d'un adjoint administratif

Madame le Maire explique au conseil municipal que Monsieur le Maire de Gennes-Val-de-Loire demande la mise à disposition d'un agent, adjoint administratif territorial, à compter du 19 novembre 2019 pour une durée d'un an, durée hebdomadaire de 23.50/35ème, pour les besoins du secrétariat de la mairie de Gennes-Val-de-Loire.

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention de mise à disposition.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, émet un avis favorable au principe de mise à disposition d'un adjoint administratif territorial et autorise ou non Madame le Maire à signer la convention.

Questions diverses:

- Débat sur le projet d'aménagement des bourgs
- Point sur le budget.